

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 1 de 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

UFI: UA49-J62K-R00U-9WE1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Revêtements anticorrosifs, solvants aromatiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH
Rue: Salzstraße 15
Lieu: D-74676 Niedernhall
Téléphone: +49 7940 50961 61
E-mail: technical.support@kisling.com
Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail: compliance@kisling.com
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)
Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335
STOT SE 3; H336
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétone
butan-2-ol
acétate de n-butyle
xylène

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 2 de 19

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conseils supplémentaires

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222-H229-H317-H335-H336-H373

Conseils de prudence

P102-P210-P211-P251-P410+P412

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Revêtements anticorrosifs, solvants aromatiques

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 3 de 19

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
115-10-6	diméthyl éther			50 - < 100 %
	204-065-8	603-019-00-8		
	Flam. Gas 1; H220			
67-64-1	acétone			15 - < 30 %
	200-662-2	606-001-00-8		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
78-92-2	butan-2-ol			5 - < 15 %
	201-158-5	603-127-00-5		
	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H319 H335 H336			
123-86-4	acétate de n-butyle			5 - < 15 %
	204-658-1	607-025-00-1		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
1330-20-7	xylène			5 - < 15 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
87-66-1	pyrogallol			0.1 - < 1 %
	201-762-9	604-009-00-6		
	Muta. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 3; H341 H332 H312 H302 H412			
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700)			0.1 - < 1 %
	500-033-5	603-074-00-8		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 4 de 19

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
115-10-6	204-065-8	diméthyl éther	50 - < 100 %
		par inhalation: CL50 = 164000 ppm (gaz)	
67-64-1	200-662-2	acétone	15 - < 30 %
		par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 7426 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg	
78-92-2	201-158-5	butan-2-ol	5 - < 15 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2054 mg/kg	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	5 - < 15 %
		par voie orale: DL50 = 14130 mg/kg	
1330-20-7	215-535-7	xylène	5 - < 15 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg	
87-66-1	201-762-9	pyrogallol	0.1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1270 mg/kg	
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700)	0.1 - < 1 %
		dermique: DL50 = >22800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 11400 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Maux de tête. État semi-conscient. Vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 5 de 19

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec, Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -

Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 6 de 19

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	50	240		VME 8 h	
		150	720		VLE courte durée	
67-64-1	Acétone	500	1200		VME 8 h	
		1000	2400		VLE courte durée	
115-10-6	Ether diméthylque	1000	1910		VME 8 h	
78-92-2	sec-Butanol	100	300		VME 8 h	
		200	600		VLE courte durée	
1330-20-7	Xylène	50	220		VME 8 h	
		100	440		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	80 mg/l	U	b
1330-20-7	Xylène	Acide méthylhippurique	2 g/l	U	b

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 7 de 19

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
115-10-6	diméthyl éther		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1894 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	471 mg/m ³
67-64-1	acétone		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1210 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	2420 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	186 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	200 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	62 mg/kg p.c./jour
78-92-2	butan-2-ol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	405 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	213 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	203 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	15 mg/kg p.c./jour
123-86-4	acétate de n-butyle		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
1330-20-7	xylène		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	221 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	442 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	221 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	442 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	65,3 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 8 de 19

Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 9 de 19

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
115-10-6	diméthyl éther	
Eau douce		0,155 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,549 mg/l
Eau de mer		0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,681 mg/kg
Sédiment marin		0,069 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		160 mg/l
Sol		0,045 mg/kg
67-64-1	acétone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		21 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Sédiment d'eau douce		30,4 mg/kg
Sédiment marin		3,04 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		29,5 mg/kg
78-92-2	butan-2-ol	
Eau douce		47.1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		47.1 mg/l
Eau de mer		47.1 mg/l
Sédiment d'eau douce		196.19 mg/kg
Sédiment marin		196.19 mg/kg
Intoxication secondaire		1000 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		761 mg/l
Sol		11.58 mg/kg
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,36 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,098 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,09 mg/kg
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 10 de 19

Sol	2,31 mg/kg
87-66-1	pyrogallol
Eau douce	0.00433 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0.0433 mg/l
Eau de mer	0.000433 mg/l
Sédiment d'eau douce	0.155 mg/kg
Sédiment marin	0.0155 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol	0.0285 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués.
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
Épaisseur du matériau des gants > 0,4mm
période de latence: > 30 min.
EN ISO 374

Protection de la peau

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Type de filtre: AX pour ébullition basse du groupe 1 peut être utilisé pour une concentration maximale de polluant dans l'air de 100 ml/m³ (0,01 Vol.-%) max. 40 min und de 500 ml/m³ (0,05 Vol.-%) max. 20 min!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	limpide
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-24,8 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	32 vol. %
Point d'éclair:	-42,2 °C
Température d'auto-inflammation:	240 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non applicable
Viscosité cinématique:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 11 de 19

Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	5102 hPa
Densité:	0,73 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion
non déterminé

Température d'inflammation spontanée > 300

Propriétés comburantes
non déterminé

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. Pas de données disponibles pour le mélange.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Acide. base. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 0.0000 mg/kg; ATE (cutanée) 0.0000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 0.0000 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0.0000 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 12 de 19

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	diméthyl éther				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm	164000	Rat	Study report (1979) Ten male rats were administered the test
67-64-1	acétone				
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	J Toxicol Environ Health 15: 609-621 (19)
	cutanée	DL50 mg/kg	> 7426	Lapin	Toxicol Appl Pharmacol 7: 559-565. (1965)
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	
78-92-2	butan-2-ol				
	orale	DL50 mg/kg	2054	Rat	Study report (1986)
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1986)
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 mg/kg	14130	Rat	Publication (1954)
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 mg/kg	4300	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1.5 mg/l		
87-66-1	pyrogallol				
	orale	DL50 mg/kg	1270	Rat	Publication (1984)
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2019)
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1.5 mg/l		
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700)				
	orale	DL50 mg/kg	11400	Rat	GESTIS
	cutanée	DL50 mg/kg	>22800	Lapin	GESTIS

Irritation et corrosivité

- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

- Peut provoquer une allergie cutanée. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (Mn <= 700))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 13 de 19

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (butan-2-ol; xylène)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétone; butan-2-ol; acétate de n-butyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

11.2. Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 14 de 19

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	diméthyl éther					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 4100	96 h	Poecilia reticulata	Study report (1988) other: NEN 6504 Water - Determination of
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	154,917	96 h	green algae	Other company data (2009) other: Data generated using ECOSAR v1.00
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 4400	48 h	Daphnia magna	Study report (1988) other: NEN6501: Water -Determination of
67-64-1	acétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	8120	96 h	Pimephales promelas	Publication (1984) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	8800	48 h	Daphnia pulex	Publication (1978) The toxicity of acetone towards daphnids
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	2212	28 d	Daphnia magna	Arch Environm Contam Toxicol 12: 305-310 Study conducted comparable to OECD 211 w
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	61150	0.5 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Water Res 26: 887-892 (1992) ISO 8192
78-92-2	butan-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2993	96 h	Pimephales promelas	Study report (1998) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2029	96 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (1998) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	308	48 h	Daphnia magna	Study report (1998) OECD Guideline 202
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	18	96 h	Pimephales promelas	Publication (1984) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	44	48 h	Daphnia sp.	Publication (1959) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	23,2	21 d	Daphnia magna	Study report (2000) OECD Guideline 211
1330-20-7	xylène					
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 1,3	56 d	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denve Fish were exposed in artificial streams
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,17	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3 other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 175	0 h	Boue activée	Research Journal WPCF 60(10) 1850-1856 (OECD Guideline 209
87-66-1	pyrogallol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	27.586	96 h	for details, refer to details on the test organism	ECOSAR v. 4.10 - US EPA. [2018]. Estimat other: REACH Guidance on QSARs R.6

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 15 de 19

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	4.334	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	118.926	48 h	Daphnia magna	Danish (Q)SAR Database, Division of Diet	- Software too
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	diméthyl éther	0,07
67-64-1	acétone	-0,23
78-92-2	butan-2-ol	0.65
123-86-4	acétate de n-butyle	200
1330-20-7	xylène	3,2
87-66-1	pyrogallol	< 0

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
67-64-1	acétone	3		Unpublished calculat
1330-20-7	xylène	> 5,5 - < 12,2	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, E

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 16 de 19

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMOd)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMOd)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité


conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml


Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 17 de 19

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):	
Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75	
2010/75/UE (COV):	97%; 705 g/l
2004/42/CE (COV):	97%; 705 g/l

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 18 de 19

Sous-catégorie selon la directive
2004/42/CE:

Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite COV: 840 g/l

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Teneur en COV (OCOV):

97%; 705 g/l

N° du tarif (OCOV):

3208.2000

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosols

Flam. Liq: Liquide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Skin Sens. 1; H317	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H335	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT RE 2; H373	Principe d'extrapolation "Aérosols"

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 06.02.2024

Code du produit: 70460

Page 19 de 19

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	-	-	9a	7, 11	11a	7, 7a	91	

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)